

ESCAPE GAME MA PHOTO C'EST PERSO !

Equipe numérique 79



LIEN : <https://view.genial.ly/64070d2724b69b00184e1944>

Niveau : CM1-CM2-6^{ème}

Il faut :

- former des équipes de 3 ou 4 élèves disposant d'un ordinateur ou d'une tablette connecté à internet
- une feuille et un crayon pour chaque équipe
- un tableau interactif ou vidéoprojecteur avec haut-parleurs

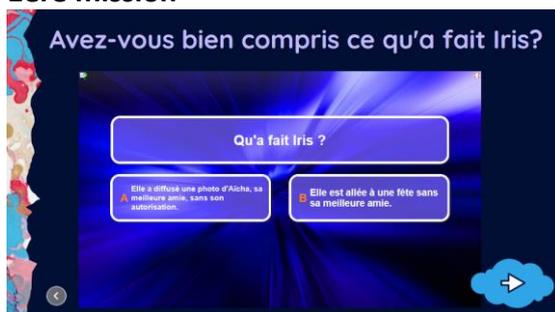
Il est possible d'afficher un [compte à rebours](#) :

<https://scape.enepe.fr/ressources/minuteur/timer.php?temps=60&couleur=%23ff0000&fond=%23000000>



Vidéo de présentation avec son qui peut être diffusée collectivement sur un tableau interactif

1ere mission



Avez-vous bien compris ce qu'a fait Iris ?

Mot de passe : **citoyen**

2eme mission



Qu'est-ce que le droit à l'image ?

Le droit à l'image est le **droit** de toute personne physique à disposer de son **image**. Ce droit permet de s'**opposer** à l'**utilisation**, commerciale ou non, de son image, au nom du **respect** de la vie privée.

Mot de passe : **respect**

3eme mission

Quelles sont les sanctions en cas d'utilisation de l'image de quelqu'un sans son autorisation ?

1/1

Que risque-t-on en ne respectant pas le droit à l'image ?

60 000€ d'amende 45 000€ d'amende

1 an de prison 1 mois de prison

Quelles sont les sanctions en cas d'utilisation de l'image de quelqu'un sans son autorisation ?

1 an de prison
45 000€ d'amende

Mot de passe : amende

4eme mission

En partageant sans son autorisation la photo d'Aïcha, Iris a engagé sa...



A B C D E F G H I
J K L M N O P Q R S T U
V W X Y Z

Solution et mot de passe : responsabilité

5eme mission

Sur son affiche, Iris devra obligatoirement faire figurer 9 mots.

J	E	Â	A	D	Û	R	F	B	I	P	Û	Y	Q	P	H
B	F	V	F	R	L	E	I	Â	Â	Z	C	N	R	R	R
E	Z	F	Æ	P	H	O	T	O	G	R	A	P	H	I	E
Û	E	J	É	F	O	I	L	V	N	Û	M	Î	L	S	S
P	R	Û	E	Û	C	I	M	A	G	E	I	A	O	P	
A	U	T	O	R	I	S	A	T	I	O	N	Y	P	N	O
R	É	Q	É	Û	Q	Û	D	Û	B	Y	D	L	L	I	N
E	T	Â	A	É	B	X	D	M	I	N	E	U	R	Z	S
N	Â	P	I	M	W	Z	H	Ç	P	È	S	P	N	Y	A
T	Û	Y	E	O	T	A	Y	I	U	E	U	Â	C	B	
S	P	F	C	K	E	U	Q	D	P	Â	P	F	Q	Â	I
L	Æ	P	R	N	F	Ç	Z	D	Û	C	A	É	M	Û	L
Â	Û	É	Æ	K	S	O	Y	M	Î	D	V	K	M	Y	I
M	I	I	D	É	Ç	H	C	Ç	C	J	I	É	È	N	T
Z	Q	I	S	X	Y	K	Û	Æ	Y	X	C	U	L	G	É

1. AMENDE
2. PHOTOGRAPHIE
3. AUTORISATION
4. PRISON
5. MINEUR
6. IMAGE
7. LOI
8. RESPONSABILITE
9. PARENTS

Sur son affiche, Iris devra obligatoirement faire figurer 9 mots.

Mot de passe : loi

6eme mission

Atteinte à la vie privée



Pas d'atteinte à la vie privée




Atteinte à la vie privée ou pas ?

Voici une série de photographies de personnages.

Placez les images dans le bon dossier selon qu'elles portent atteinte ou non à la vie privée.

Sur tablette il est possible de zoomer pour mieux voir les images.

Combien d'image au total portent atteinte à la vie privée – Déplacer la torche
Mot de passe : 5



Trouvez le code d'accès à l'ordinateur d'Iris afin qu'elle puisse réaliser son affiche sur le droit à l'image.

Solution :

Identifiant :

durand.iris

Mot de passe :

crar15



Sur tablette, la majuscule s'ajoute parfois automatiquement...



Affiche à compléter :

Ma photo, c'est perso!

Le droit à l'image

C'est le **droit** de toute personne à disposer de son **image**. Ce droit permet de s'**opposer** à l'**utilisation** commerciale ou non, de son image, dans le **respect** de la vie privée.

Pour un **mineur**, l'autorisation d'utiliser son image est donnée par **ses parents** ou des responsables légaux.

La loi vous protège!

Article 9 du Code civil : droit au **respect** de la vie privée

Article 226-1 du Code pénal : délit d'atteinte volontaire à l'intimité de la vie privée

Les sanctions

Lorsque vous publiez une **photo** ou **vidéo** sur les réseaux sociaux, ou que vous l'envoyez à vos contacts, vous engagez votre **responsabilité** !

Utiliser une photographie ou une vidéo de quelqu'un sans son **autorisation** est puni de :

45 000 € d'amende et **1 an** de prison.

Des conséquences dramatiques

Attention! Une photo ou vidéo postée sur les réseaux sociaux ou partagée ne vous appartient plus et ne peut jamais être totalement **effacée** !

Elle se retrouve sur des milliers voire des millions de **smartphones** et **d'ordinateurs** !

Pour la personne dont l'image est diffusée :

Une personne dont les photos sont partagées sans son consentement peut être victime de **moqueries** voire de **harcèlement**.

Pour la personne qui partage :

Risque de **prison** et de lourdes **amendes**. Risque de perdre la **confiance** de sa famille, de ses amis...

Téléchargez [ICI](#) l'affiche et des agrandissements pour un affichage collectif sur tableau interactif par exemple.